



## PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### **L'an deux mille quatorze,**

Le quatre avril à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche proclamés élus à la suite des opérations électorales du 30 mars 2014 se sont réunis dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville sur la convocation du Maire, Manuelle WAJSBLAT et conformément aux articles L2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Étaient présents :** Mmes Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Sylvie SORMAIL, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Susanna SALZELDO, Agathe SCARDILLI, Karine LATOS-MAINA, Capucine DESBOIS, Anne GUINAMARD, Élisabeth CHAPPEY, Manuelle WAJSBLAT, Christine ALLIBERT  
MM Gille STUDNIA, Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Grégory DUTREVVY, Bertrand CHANZY, Bertrand VERGUIN, Jean-Marie CHAZAL

**Procuration(s) :** Carla MARTINS-NETO à Gilles STUDNIA

**Secrétaire :** Christophe GOETHALS

### **1. Installation des Conseillers Municipaux**

La séance est ouverte à 17h32 sous la présidence de Madame Manuelle WAJSBLAT, Maire, qui, après appel, déclare les membres du conseil municipal ci-dessus (présents et excusés) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Christophe GOETHALS est désigné comme secrétaire de séance par le conseil municipal (article 2121-15 du CCGT).

### **2. Élection du Maire**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Bertrand CHANZY, prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que le quorum est atteint.

Avant de poursuivre, Monsieur CHANZY souhaite faire une allocution :

*« Bonsoir, nous allons procéder dans quelques instants à l'élection du Maire de Saint Nom la Bretèche. C'est un acte majeur dans la vie d'une commune. Il marque la fin d'une mandature et le début d'une autre. Mais avant que ne se termine la présente mandature, je souhaite adresser un message à Madame Manuelle WAJSBLAT dont le mandat de maire va se terminer. Dans le respect de la démocratie prônée par les uns et par les autres au cours de cette campagne, je demande aux personnes assistant ce soir à ce conseil municipal de ne pas m'interrompre jusqu'à la fin de mon propos. Madame le Maire en mon nom personnel et au nom des membres de notre équipe, je voudrais vous dire merci pour ces 6 années passées à vos côtés.*

*Merci pour votre honnêteté poussée à l'extrême par rapport à la chose publique.*

*Merci pour votre compétence reconnue bien au-delà de Saint Nom la Bretèche.*

*Merci pour votre sens du service et votre abnégation.*

*Merci pour votre courage et votre dignité pour affronter les épreuves.*

*Merci pour la confiance que vous avez donnée à chacun d'entre nous. Chacun de nous se souvient avec précision de la première rencontre avec vous quand vous lui avez demandé de vous accompagner dans cette aventure passionnante qu'est la vie municipale. Merci pour votre écoute tout au long de ces 6 ans.*

*Merci pour votre amour de Saint-Nom-la-Bretèche que vous nous avez fait partager.*

*Nous avons été témoins du temps que vous passiez auprès de chaque couple de fiancés qui vous avaient demandé de les marier, donnant, par cette attention, du sens et du poids au mariage républicain.*

*Nous vous avons vu auprès des pompiers accompagner à 7h du matin une famille dont la maison était en flammes.*

*Alors que nous étions en réunion, nous vous avons vu partir dans la nuit accompagner les gendarmes pour annoncer à une famille dans la peine, la perte d'un être cher.*

*Nous vous avons vu dépasser les discours tout fait, écrits par d'autres, pour donner du sens à la mémoire des victimes des guerres lors des cérémonies au Monument aux Morts ou à la Tuilerie.*

*Nous vous avons vu prendre le temps de passer saluer chaque agent municipal à votre arrivée le matin en mairie.*

*Nous vous avons vu accueillir avec chaleur et délicatesse les membres du conseil municipal des jeunes.*

*Nous vous avons vu, enthousiaste lors de la concrétisation d'une opération immobilière majeure que vous avez pensée, organisée et tenue à bout de bras, d'un bout à l'autre de la chaîne pour l'intérêt de la commune et qui restera un symbole fort de votre passage.*

*Pour tout cela, Madame le Maire, nous sommes fiers d'avoir partagé ces 6 années sous votre autorité et nous vous en remercions. »*

Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Karine DUBOIS et Monsieur Thomas BATIGNE sont désignés assesseurs.

**Monsieur Gilles STUDNIA** se déclare candidat.

Conformément à l'article L. 2122-7, chaque conseiller municipal, après appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé sur papier blanc. Le président constate que chacun d'eux n'est porteur que d'un seul bulletin et invite chaque conseiller, à le déposer lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Résultats/Candidats :

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 15

**Monsieur Gilles STUDNIA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.**

### **3. Détermination du nombre des adjoints**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2122-2 du CGCT, il appartient au conseil municipal de déterminer librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Le résultat du calcul doit être arrondi à l'entier inférieur.

En conséquence, le nombre maximum d'adjoints ne pouvant excéder 8 postes, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de décider de la création de 7 postes d'adjoints au Maire.

Vote à 25 voix pour et 4 abstentions.

#### 4. Élection des adjoints au Maire

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal (art. L2122-4 et L2122-7 du CGCT).

Il rappelle également que, sur chaque liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1 et qu'il n'y a pas d'obligation d'alternance.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L2122-7-2 du CGCT).

Le Maire procède à l'appel à candidature de listes. Une seule liste de candidats proposée aux fonctions d'adjoints au Maire est déposée par la liste « Un village en mouvement ». Le Maire soumet au vote la liste proposée et invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Par les résultats de scrutin suivants :

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 15

**Sont proclamés élus adjoints au Maire car ayant obtenus la majorité absolue des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

- 1<sup>er</sup> adjoint au Maire : Monsieur Axel FAIVRE
- 2<sup>e</sup> adjoint au Maire : Madame Muriel DEGAVRE
- 3<sup>e</sup> adjoint au Maire : Madame Karine DUBOIS
- 4<sup>e</sup> adjoint au Maire : Monsieur Gérard PARFAIT
- 5<sup>e</sup> adjoint au Maire : Madame Sylvie SORMAIL
- 6<sup>e</sup> adjoint au Maire : Monsieur Florent BORON
- 7<sup>e</sup> adjoint au Maire : Monsieur Eric FROMMWEILER

#### 5. Questions diverses

Madame WAJSBLAT se renseigne quant aux délégations données aux adjoints.

Monsieur le Maire déclare que les délégations données aux adjoints seront les suivantes :

Axel FAIVRE aura en charge les Finances, Muriel DEGAVRE aura en charge la Culture et les activités périscolaires, Karine DUBOIS aura en charge la Communication, Gérard PARFAIT aura en charge le Cadre de Vie comprenant l'Urbanisme, les Travaux et les Transports, Sylvie SORMAIL aura en charge le Social, Florent BORON aura en charge le Scolaire et Eric FROMMWEILER aura en charge l'animation et les associations.

Madame WAJSBLAT demande la distinction entre le culturel et les associations.

Monsieur le Maire explique qu'il y a des activités purement culturelles telles que les expositions et un certain nombre de manifestations entrant dans cette catégorie. Toutes les autres animations sont regroupées avec les associations.

Monsieur le Maire souhaite faire une allocution :

« Inutile de vous dire qu'aujourd'hui est pour moi et pour mon équipe un jour tout à fait spécial et vraiment particulier et si vous ressentez une certaine émotion dans ma voix, ne soyez pas étonnés. Je tiens tout d'abord à exprimer mes remerciements au public pour sa présence et à travers eux à tous les nonnais-bretéchois qui nous ont accordé leur confiance à ma liste et à moi-même. J'adresse toutes mes félicitations à tous les membres du nouveau conseil municipal pour leur élection et leur engagement citoyen. Un conseil est un tout, formé de différentes tendances et différentes nuances mais tous ont participé activement à la campagne et ont bien mérité leur siège d'élu. Je félicite les nouveaux

adjoints dont la charge de travail va être importante mais ils le savent et ils sont prêts. Je souhaite également remercier l'ensemble du conseil municipal pour le vote qu'il vient d'effectuer et de me porter au poste de Maire. Je suis vraiment très ému de cet honneur qui m'est fait par toute mon équipe et bien évidemment les habitants de Saint-Nom-la-Bretèche sont associés à mon propos puisque nous ne serions pas là sans leur vote. Je ne peux pas ne pas m'empêcher d'avoir une pensée pour tous mes prédécesseurs assis à cette place et qui ont travaillé à cette place de Maire. Nous allons avec mon équipe nous mettre au travail. J'espère que chaque conseiller aura à cœur de participer aux travaux et aux délibérations dans un esprit apaisé et pour le bien du village. C'est l'objectif essentiel que je pose d'emblée pour ce conseil municipal. Un certain nombre de délégations seront affectées et assumées par des membres du conseil (Pierre VEZY, Karel KURZWEIL et Thomas BATIGNE). Ainsi, Thomas BATIGNE aura une délégation lui permettant de faire l'interface avec la jeunesse. Monsieur KURZWEIL aura en outre une délégation concernant les ressources humaines et l'administration générale. Monsieur VEZY se verra confié le développement économique, le commerce local mais aussi une interface avec l'intercommunalité. A titre personnel, je m'attacherai les services d'un conseiller extérieur à savoir Christian GHEZ. Il y aura bien évidemment à l'occasion du prochain conseil l'établissement d'un certain nombre de commissions traditionnelles et de comités consultatifs. Nous verrons cela avec la directrice générale des services, Madame BONJOUR, afin qu'elles se mettent en place assez rapidement. En cours de mandat et si certains sujets le nécessitent, nous établirons une commission extra-municipale sur un point particulier. Chacun sait qu'un programme chargé nous attend. L'équipe constituée est prête à fonctionner. Elle travaillera dans le dialogue et la concertation comme elle l'a fait au cours des mois écoulés. Nous savons qu'il y a du pain sur la planche. Au nom de mon équipe et en mon nom propre nous sommes très touchés par votre présence. Nous allons nous mettre au travail. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent week-end. »

La séance prend fin à 18h10.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 15 avril 2014

Le Maire,  
  
Mme STUDNIA